

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU SAMEDI 12 AOÛT 2023

34/36 2^{ème} Avenue, Parc du Rocher

La réunion débute à 10h00.

Nous sommes 115 adhérents présents ou représentés à l'ouverture. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Patrick RAGOT co-président prend la parole pour le rapport moral

1 - RAPPORT MORAL

BIENVENUE

Je souhaite la bienvenue à toutes et tous à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association. Nous remercions les riverains de la 2^{ème} avenue et plus particulièrement les familles COULON et d'ARAMON qui nous accueillent devant chez eux sur le domaine public et subissent la gêne de nos installations temporaires.

Les membres du CA souhaitent maintenir le moment de convivialité en fin de réunion en conservant le traditionnel verre de l'amitié. Nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter pour l'installation du buffet et pour conserver la propreté des lieux.

Nous avons appris les décès de résidents du parc : Madame Chantal GROLLEAU de la 3^{ème} avenue, Monsieur Alain CHAPLAIS de la 8^{ème} avenue et l'un de nos administrateurs que vous aviez réélu l'année dernière Claudy VERGNAUD de la 7^{ème} avenue, nous exprimons notre sympathie à leurs familles.

Arnaud dit un petit mot en souvenir de Claudy :

"Claudy, un ami très cher, restera à jamais un modèle pour moi par son empathie, sa bienveillance, sa gentillesse, son humilité et son engagement toujours au service des plus démunis en contribuant à la réussite de plusieurs opérations humanitaires telles que des convois de matériels médicaux mis en place au profit du peuple ukrainien et la livraison de matériel scolaire et d'un car pour la Guinée.

Ceux qui l'ont connu garderont de lui ses qualités relationnelles, sa convivialité, sa disponibilité, son écoute, son humour et son œil rieur. Claudy avait plein de projets d'animations pour le Parc du Rocher qu'il partageait avec un certain nombre parmi nous qui tacherons de les rendre concrets.

Claudie, homme foncièrement bon, a très certainement une place à part, tout là-haut, auprès des meilleurs."

Nous constatons avec satisfaction que la plupart des maisons restent dans la famille.

Notre association regroupe cette année plus de 150 adhérents, chiffre record qui montre l'intérêt que vous portez à la défense de notre environnement et nous assure une représentativité incontestable auprès des instances communales.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus dans notre association qui peuvent se présenter... Qu'ils partagent avec nous le plaisir de séjourner dans ce petit paradis qu'est le Parc du Rocher, et nous aident à le conserver voire à l'améliorer :

Les nouveaux adhérents sont :

- Laure et Eric d'ARAMON au 34 de la 2^{ème} Avenue
- Thérèse et Dominique GATINEAU au 9 de la 3^{ème} Avenue

- Martine et Henri L'HERMITE au 18 de la 3^{ème} Avenue
- Nathalie et Philippe MAZURIÉ au 16 de la 3^{ème} Avenue
- Paul POUSSET au 2bis de la 1^{ère} Avenue

Cette AG est l'occasion donnée à chacun de s'exprimer sur les actions à mener. N'oubliez pas que l'association et ses administrateurs bénévoles font de leur mieux pour relayer vos doléances auprès des instances et services responsables mais ne disposent d'aucun pouvoir autre que leur disponibilité et leur conviction.

ACTIONS

En ce début d'été et jusqu'au 31 juillet nous étions très satisfaits de l'état de notre plage, nous avons constaté avec plaisir que la solution des wave-bumpers installés en bas de dune en fin d'année dernière s'est avérée très efficace, ceux-ci sont désormais dissimulés par un apport naturel de sable que nous pouvons estimer entre 1.20 et 1.50 m, l'escalier de la descente 37 dissimule également 6 marches sous le sable !

Mais le 1^{er} août une invitée surprise, Patricia, tempête hivernale incongrue au mois d'Août enlève en 48 heures environ 1.5 mètre de hauteur de sable, les vagues s'échouant en bordure des ganivelles, une marche en bas de la descente 38 s'était creusée. Depuis le sable revient peu à peu ... ne jamais oublier que la nature est toujours la plus forte et que nous devons rester vigilant sur notre trait de côte.

Nous pouvons apprécier l'évolution positive des infrastructures de notre parc, vos souhaits évoqués devant Mr le Maire lors de l'assemblée de l'année dernière ont été exaucés :

Les parcs à vélos ont été installés en haut des descentes de plage 37-38 et 39

Les trous dans la descente 38 ont été très rapidement bouchés

De nouvelles ganivelles de bonne hauteur protègent efficacement les dunes et nous pouvons constater la reprise de la végétation.

Après le parc Clémenceau et celui des Nolleaux, comme convenu, la 1^{ère} avenue arbore son nouveau revêtement et les administrateurs ont obtenu un nouveau marquage au sol afin de signaler la limitation de la vitesse et des passages piétons pour sécuriser les sorties des chemins piétonniers ; la réfection des autres avenues de notre parc devrait être effective avant l'été prochain.

L'arrivée de nouvelles technologies de communication entraîne malheureusement des nuisances comme l'installation de la fibre optique avec son hideux cortège de poteaux bois.

Ceux qui se plaignaient lors de nos assemblées des nuisances occasionnées par le ramassage nocturne des déchets seront satisfaits ; d'ici 2 ans les collectes seront terminées, la mise en place d'un apport volontaire de tous nos déchets dans de nouveaux containers et à la déchetterie sera obligatoire et payant, en espérant que les dépôts sauvages que nous constatons déjà ne se multiplient pas !

La communication avec les services municipaux a été cordiale et efficace ; cette année les administrateurs de notre Parc étaient présents lors des réunions de concertation des parcs avec la Mairie le 11 février puis le 7 juillet 2023.

L'attractivité de la Vendée, de La Tranche/Mer, et des parcs résidentiels ne se dément pas ; lors des week-ends de l'ascension et de la Pentecôte jusqu'à 100.000 touristes ont été recensés dans la station.

Notre site Internet : www.parcdurocher-lagriere.com, en service depuis trois ans, a été visité plus de 13600 fois, ce qui démontre la pertinence et l'attractivité de cet outil de communication qui informe sur l'activité de notre parc ainsi que les nouveautés et informations pratiques de la commune.

Mais un site Internet ne fonctionne qu'avec des techniciens et du contenu actualisé, merci aux informaticiens du conseil d'administration (René, Jacques, Michel, Arnaud) et aux administrateurs résidents (Danielle, Xavier, Francis et René) qui ont alimenté le contenu tout au long de l'année.

BUDGET

Un petit mot sur le budget de l'association.

Vous aurez à vous prononcer sur les comptes de l'exercice 2022 et le montant de la cotisation 2024.

Depuis maintenant 13 ans la cotisation est constante à 12 euros ; l'équilibre budgétaire est cette année encore maintenu par notre vigilant trésorier Francis, l'inflation ne sera pas de notre fait donc nous vous proposerons de renouveler le même montant cette fois encore.

CONCLUSION

Pour conclure, chaque année les conditions climatiques et des nouveautés modifient notre cadre estival, cette année après un mois de juillet venteux et exempt de notion caniculaire nous espérons une fin d'été agréable pour tous.

L'Assemblée Générale est l'occasion de nous exprimer, alors, aux moments des débats et lorsque Monsieur le Maire nous rejoindra à 11 h, n'hésitez pas à prendre la parole.

Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale et je tiens particulièrement à remercier les amis administrateurs qui ont été présents et actifs depuis de longues années et qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat afin de laisser la place à de nouveaux venus, Merci à René sans qui notre site internet n'existerait pas, merci à Alban et Hilaire pour leur implication assidue.

Je laisse la parole à Gilles GOBLET qui va décrire, dans le rapport d'activité, les actions menées par votre CA depuis une année.

2 RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 13 août 2022 avec 119 membres présents ou représentés, à l'ouverture. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire Serge KUBRYCK, et M. GAUTIER 1^{er} Adjoint.

Le compte rendu de cette réunion a été publié « en ligne », et adressé aux adhérents en septembre 2022.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité (lecture des caractères gras uniquement)

Août 2022 **Conseil d'Administration, renouvellement du Bureau.**

- 220816 Mise à jour de la liste des adhérents (P.RAGOT-J.GUIBLAIS-R.BLANC).
- 220824 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.
Analyse de l'AG, et détermination des actions à engager suite à l'AG.
- 220829 Rédaction collégiale du CR de l'Assemblée Générale (R.BLANC - J.GUIBLAIS – G.GOBLET – D. MARTINEAU- A.MINVIELLE – P. RAGOT).

Sept. 2022 **Compte-rendu AG et Diffusion, suivi de la campagne de traitement des chenilles.**

- 220916 Information de la mairie, et relais aux adhérents du début de la campagne de traitement contre la chenille, fixée au 19 septembre par POLLENIZ, et selon la météo.
- 220922 Traitement par projection contre la prolifération des chenilles des pins par POLLENIZ. (Constaté par F.OGIER)
- 220923 Mise à disposition du CR CA, et envoi aux administrateurs (D.MARTINEAU).
- 220928 Diffusion du CR AG du 13 août 2022 aux adhérents, (J.GUIBLAIS-R.BLANC).

Oct. 2022 **Envoi de nos demandes d'aménagements à la mairie.**

- 221003 Envoi à Mme BOUTRY et copie à M. DUPUY, des suggestions, et questions posées durant notre AG, suivant la demande de M. le Maire (G.GOBLET).

Nov. 2022 **Publication du projet de nouvelle digue de la « Belle-Henriette ».**

- 221130 Ouest-France publie le projet de nouvelle digue de la « Belle-Henriette »

Déc. 2022 **Installation du WAVE BUMPER.**

- 221219 Installation du WAVE BUMPER entre les descentes 37 et 38 (Suivi par Danièle et Claire).
- 221221 M. DUPUY nous informe de la réalisation des travaux dune ouest, et nous remercions les services.
- 221225 Information des adhérents et reportage photos sur le site du Parc (R.BLANC).

Janv. 2023 **Bulletin 2023, nouveaux poteaux pour la fibre, préparation de la réunion en mairie.**

- 230104 Réception de l'invitation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 10 février.

- 230111 Préparation collégiale du Bulletin 2023 (Jacques GUIBLAIS – Danièle MARTINEAU – René BLANC – Gilles GOBLET- Patrick RAGOT).
- 230313 Etonnement de certains adhérents sur l'implantation des poteaux du réseau « fibre ».
- 230117 Point sur les cotisations et les relances adressées par notre trésorier Francis OGIER, 151 Adhérents !
- 230122 La descente 36 disparaît naturellement encore cet hiver, sous le sable de la dune.
- 230125 Envoi du Bulletin 2023 par mail aux adhérents, ainsi qu'à M. le Maire. Mise en ligne du Bulletin 2023 sur notre site (René BLANC- Jacques GUIBLAIS).
- 230126 Envoi de nos questions à Mme BOUTRY, en vue de la rédaction de l'ordre du jour de la réunion en Mairie.

Févr. 2023 Le WAVE BUMPER à la une, présentation OR2C, réunion des Parcs.

- 230203 Le WAVE BUMPER au sommaire de TRANCHE D'ACTU, et de « OUEST-France » (envoi aux administrateurs).
- 230209 Participation des Administrateurs à la réunion de l'OR2C et du Syndicat Mixte du Bassin du Lay, pour la Restitution de l'Etude « Quel avenir pour notre littoral »
- 230210 Participation à la réunion des Parcs en Mairie (P.RAGOT – G.GOBLET).
- 230213 Réception de la présentation de l'OR2C, fournie par Mme BOUTRY.
- 230228 Réunion sur place avec M DUPUY, afin de déterminer les aménagements à réaliser, suite à nos demandes en AG. (P.RAGOT – G.GOBLET).

Mars 2023 LTSM encore à la une... premières préparations de l'Assemblée Générale.

- 230301 LE FIGARO... La Tranche-sur-Mer, 1^{er} au palmarès 2023 des villes et villages où acheter sa résidence secondaire.
- 230306 Mme BOUTRY nous informe de l'intervention de M. le Maire concernant le manque de visibilité à l'intersection de la route des plages et de la RD 1046. L'administration compétente doit s'assurer du problème, et apporter une réponse.
- 230308 Triste nouvelle : Claudy VERGNAUD, Administrateur de notre association vient de nous quitter subitement.
- 230315 La Tranche-sur-Mer plébiscité, « la surprise vendéenne » arrive 1^{ère} sur 126 communes au classement du Figaro. 21 critères de l'enquête ont permis de déterminer la commune de plus de 2000 habitants où construire sa résidence secondaire.
- 230317 Nos WAVE-BUMPERS au JT de 13h sur France 2.
- 230321 Rédaction du résumé de la réunion des Parcs en Mairie et envoi aux administrateurs (P.RAGOT– G.GOBLET). Relance auprès des administrateurs pour la préparation de l'AG 2023.
- 230328 Réception de l'invitation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 7 juillet.
- 230330 Michel MONTALETANG effectue les invitations et diverses demandes auprès des services municipaux. Madame BOUTRY confirme la présence de M. le Maire lors de notre Assemblée Générale, afin de répondre aux questions concernant notre Parc.

Avril 2023 L'érosion marine... Pas si simple ! A voir sur notre site.

- 230404 Mise en ligne du compte rendu de la conférence de l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C) et du Syndicat Mixte du Bassin du Lay, pour la Restitution de l'Etude « Quel avenir pour notre littoral », et information aux adhérents.
- 230406 Les services de la Mairie relancent le propriétaire (M. TIMSIT) du N 46 - 1ère Avenue, au sujet de l'entretien du terrain, et « prennent date ».

Mai 2023 Début des aménagements en front de mer.

- 230502 Les travaux d'entretien des ganivelles ont débuté. (René BLANC)
- 230510 Le Maire invite les représentants de l'association à la 1^{ère} réunion de sécurité de la saison d'été, le 8 juillet.

230524 Echanges de René BLANC avec les services de la mairie concernant le statut des camping-cars stationné en front de mer.

Juin 2023 Nouvelle 1^{ère} Avenue, nouveaux ralentisseurs.

230605 Confirmation de notre participation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 7 juillet.

220616 Pose des ganivelles, protection de la dune, sur la totalité de la façade du Parc du Rocher.

230623 Travaux de pose du nouvel enrobé 1^{ère} Avenue (G.GOBLET – P.RAGOT).

230630 Réunion avec M.MICHAUD afin de déterminer les marquages au sol (passages piétons / ralentisseurs, signalisation).

JUIL. 2023 Conseil d'Administration, invitation à l'AG.

230701 Information et présentation aux adhérents, sur notre site, des derniers travaux réalisés (René BLANC).

230706 Confirmation des administrateurs concernant diverses autorisations pour l'organisation de l'AG (autorisation de voirie, matériel communal...).

230707 Participation à la réunion des Parcs en Mairie (G.GOBLET – J.GUIBLAIS).
Relance auprès de M. DUPUY, concernant la demande de pose du tapis orienté « est » descente 39.

230708 Notre association n'est pas représentée à la première réunion de sécurité.

230713 Patrick RAGOT rappelle la convocation du CA pour le 22 Juillet.

230718 Rédaction de l'Ordre du Jour du CA (Patrick RAGOT).

230720 Envoi du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs (G.GOBLET – J.GUIBLAIS).

230721 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.

230722 Les membres du C.A relancent procédures et démarches pour l'organisation de notre AG du 12 Août.

230722 Assurance : Francis OGIER déclare la nouvelle adresse de tenue de notre AG.

230724 Compte-rendu du CA (D.MARTINEAU et P.RAGOT).

230725 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs (Patrick RAGOT).

230729 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail (René BLANC) et distribution des invitations dans les boites aux lettres pour l'Assemblée Générale.

Août. 2023 Préparation matérielle de l'Assemblée Générale par tous les membres du CA.

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2022

Réunions avec les élus municipaux :

Vendredi 10 février 2023, M. Le Maire reçoit les représentants des Parcs, accompagné de M. GAUTHIER 1^{er} Adjoint Délégué à l'Urbanisme, de M. CARLES Délégué à l'Environnement et au Développement Durable.

Puis le Mardi 5 juillet 2023, M. Le Maire reçoit les représentants des Parcs.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire. Ils sont restés très accessibles, et nous les remercions.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET, Patrick RAGOT, et Jacques GUIBLAIS.

Le 9 février 2023, nous assistons à la conférence de présentation du résultat définitif de l'étude menée par l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C) sur commande du Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL), intitulé *Accompagnement du SMBL dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique*.

L'étude de l'OR2C, administré par l'Université de Nantes, porte sur l'érosion marine et la projection du trait de côte à échéance de 30 et 100 ans, de Jard à La Faute (G.GOBLET – P.RAGOT).

Nous avons rencontré à deux reprises, sur place, les responsables du CTM, afin de déterminer les divers travaux d'aménagement concernant les accès de plages (ganivelles, bancs, parc à vélos, etc.), puis la réalisation des nouveaux « passages piétons / ralentisseurs » (G.GOBLET – P.RAGOT).

Les principaux points qui retiennent notre attention :

2.3.1 Défense du littoral et protection des dunes :

Les travaux de la digue de la Belle Henriette sont retardés en 2024 pour cause d'un recours du Camping de l'Escale du Pertuis, pour un problème d'accès à la plage.

Les défenses "pieux-paille" détériorées ont fait l'objet d'un courrier de la Mairie au Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL), maître d'œuvre. Elles devraient être à terme enlevées et remplacées par le WAVE BUMPER, si la solution reste positive sur la plage du Rocher.

La commune reste assez favorable à l'utilisation de la protection "WAVE BUMPER", comme au Parc du Rocher, et envisage son installation pour la protection d'autres parties du littoral, si accord des services de l'état. Ce type de protection n'est pas pérenne, mais évite provisoirement l'érosion.

Les WAVE-BUMPERS ne seront pas systématiquement enlevés l'été, mais en cas d'ensablement ils seraient déplacés en fonction du nouveau trait de côte.

Au Parc du Rocher, certains tronçons de ganivelles seront enlevés en fin d'été.

Des panneaux complémentaires d'interdiction ont été installés sur les dunes.

2.3.2 Descentes de plage :

La descente 41 abimée, à La Pomme de Pin, ne sera pas rechargée en sable, les poteaux de la protection "pieux-paille" étant trop espacés. *La Communauté de Communes ne serait pas prête à refaire cette descente.* En hiver cette descente constitue un obstacle à la mer, et reste vulnérable. Les protections "pieux-paille" ne devraient plus être installées.

En 2024 des tapis de nouvelle génération, plus larges, comme ceux utilisés aux Etats-Unis seront mis en place.

L'installation d'un complément de tapis, orienté vers "La Pomme de Pin", a été demandée à M. DUPUY mais n'a pas encore été mis en place.

2.3.3 Urbanisme et voirie :

Rappel de la réglementation contenue dans le PLU : construction individuelle R + 1, hauteur maximale 6.5 m, surface minimum d'une parcelle 250 m2, possibilité de 2 maisons sur 1 parcelle si la surface est suffisante avec 2 places de stationnement par logement, rien n'interdit l'accessibilité aux toits terrasse. Couleur unique peinture autorisée = blanc de la côte. Clôture hauteur maxi 1.80 m. Rappel : 1 pin coupé = 1 pin replanté.

Avant la saison 2023 les voiries du parc des Nolleaux, l'avenue des pins et la 1^{ère} avenue du parc du Rocher ont été refaites. Les ralentisseurs et les jardinières seront supprimés mais des marquages au sol "30" subsisteront.

La réfection des voiries du Parc du Rocher a débuté cette année par la 1^{ère} Avenue, le reste des voiries serait programmé en 2024. Nous insistons sur le problème des racines très volumineuses, et apprenons que les travaux seraient réalisés la semaine du 10 juillet.

(Suite à une rencontre avec Mr DUPUY il est convenu d'installer en marquages au sol des passages piétons aux endroits actuellement signalés ainsi que des poteaux bois aux intersections avec les cheminements piétons/vélos pour sécuriser la 1^{ère} avenue.)

2.3.4 Sécurité – Tranquillité publique

La mairie a embauché 2 nouveaux policiers municipaux, au nombre de 6, et 6 ASVP durant la saison. Les policiers municipaux sont présents jusqu'à minuit. Ensuite, pour le reste de la nuit, la gendarmerie prend le relais. (*Rappel : Permanence téléphonique de 9 h à minuit, **nouveau numéro : 02 55 86 00 10***)

Début juillet 18 gendarmes sont arrivés en renfort des brigades habituelles, et seront présents jusqu'au 31 août. M. le Maire regrette la déficience de la Gendarmerie qui n'a pas les effectifs et matériels pour intervenir sur une zone trop importante.

Durant l'été 2024 l'état ne fournira pas de renfort de gendarmes mobiles, ni de sauveteurs en mer (pour cause de J.O) !

200 caméras reliées en permanence au nouveau poste de police sont en cours d'installation pour un budget sur 3 ans de 600000 euros.

Tranquillité publique :

Le terrain de pétanque avenue des Nolleaux serait trop bruyant. En réalité il est le lieu de rassemblement de jeunes souvent alcoolisés. La police municipale sera donc particulièrement attentive.

Rappel : il n'existe pas de réglementation concernant l'exécution des travaux à La Tranche. *Il est demandé de commencer tôt, de préférence pas en extérieur, et de finir vers midi.*

Débroussaillage :

La Mairie a envoyé, le 4 avril 2023, un courrier de mise en demeure pour le N°46 1^{ère} Avenue (*famille TIMSIT*), resté à ce jour sans réaction.

Eclairage public :

L'éclairage public est réglé pour s'éteindre à 22:30 en régime d'hiver. Du 1^{er} juillet au 31 août, l'heure d'extinction est portée à 02:00, mais l'éclairage reste en fonctionnement toute la nuit en centre-ville et sur certains grands axes de la commune.

La gestion de l'éclairage public par le SYDEV, qui cherche à unifier le fonctionnement des communes du département, n'est pas toujours adaptée.

Sécurité routière :

L'ensemble de la signalisation est rénovée en permanence. M. le Maire fait observer, de nouveau, que certains lieux sont qualifiés de dangereux, mais qu'il n'est pas constaté d'accident.

Les demandes successives de signalisation au Parc des Nolleaux ne semblent pas convenir à tous.

L'aménagement des stops au niveau de la gendarmerie rue Maurice Samson, semble semer la confusion auprès des usagers. A qui de passer... ?

2.3.5 Autres sujets / Divers :

Fibre optique :

Le conseil Départemental de la Vendée finance le déploiement de la fibre, mais refuse l'enterrement du réseau s'il n'est pas déjà existant. Le SYDEV propriétaire des poteaux supportant le réseau électrique n'a pas accepté leur utilisation pour l'implantation de la fibre. Il a donc été nécessaire d'implanter de nouveaux poteaux.

Un réseau très qualitatif de "fibre noire" sera installé, desservant des services de la commune, incluant cameras, webcams, paiements et "barriérage", ainsi que les bâtiments communaux.

Commerce :

Le magasin SUPER U a commencé les travaux d'implantation de son nouveau magasin sur le site de l'ancien camping de la Corba, le terrain sera "végétalisé" et le rideau d'arbre actuellement présent sur le rond-point sera conservé pour masquer la construction.

Cette année un magasin éphémère est monté sur le parking de l'ancien site, et à terme ce terrain aura vocation à être loti à usage d'habitations. Le "U Loisirs" occupe l'emplacement de Troyes Direct, laissant place au secteur alimentaire.

La construction du nouveau Super U fait actuellement l'objet d'un recours en commission nationale. Le permis est actuellement bloqué.

Cabinet médical :

Deux nouveaux médecins arriveront, un médecin urgentiste en provenance du SAMU de La Roche/Yon prendra son poste le 1^{er} juillet, puis le second en septembre, portant leur nombre à 4 au cabinet médical. 3 médecins de ville sont aussi présents sur la commune.

Autres :

La construction du centre de remise en forme, dernier projet immobilier de la mandature, débutera en fin d'année, si aucun recours ne bloque le permis de construire.

Au cinéma Agnès Varda, un bâtiment modulaire, de 450 m², 300 places de réception avec cuisine et sanitaire, remplacera le Tivoli, non conforme à la sécurité. L'utilisation restera gratuite pour les associations de LTSM.

Un documentaire concernant XYNTIA a été diffusé au cinéma Agnès Varda. Les élus étaient absents, ne souhaitant pas promouvoir une mauvaise image de la commune. La Tranche-sur-Mer est concerné par les problèmes d'érosion, pas par la submersion.

2.3.6 CCSVL – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

Le ramassage des ordures ménagères relève de la compétence de la communauté de commune qui choisit le prestataire.

Le passage en redevance incitative induit pour les habitants de La Tranche/Mer une augmentation du coût de 50%; la mairie a diligencé un recours !

16 nouveaux points d'apport volontaire seront créés en 2024, incluant une colonne de bio déchets (total 4 colonnes). Les points de collecte existants seront rénovés par la Communauté de Communes.

Un système payant par carte sera mis progressivement en place, y compris à la déchetterie. Il est fait remarquer le risque de constater des « déchets sauvages ». Les verres et les papiers resteront en libre accès. En 2026 le ramassage aura disparu.

Il nous est conseillé de prendre rendez-vous avec M. GAUTIER afin de prendre connaissance des nouveaux emplacements. Au parc du Rocher un point de collecte est proposé sur le terre-plein à droite à l'entrée de la 1^{ère} Avenue.

Les résidents du Parc ont déjà reçu un document d'enquête, incluant le calendrier du plan de réduction des déchets s'étalant jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

2.4 Les principaux objectifs 2022/2023 décidés par le CA du mois d'août 2022 (inchangé)

- *Le suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie.*
- *La surveillance des accès piétons et cyclistes de notre parc.*
- *La poursuite de la surveillance de notre trait de côte, ensablement et recul de la dune.*
- *La poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.*
- *La vie et l'animation du Site Internet du Parc du Rocher, afin de toujours protéger et améliorer la diffusion des informations.*

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, du recul de la dune, et de l'état des accès à la plage reste assurée par certains résidents représentants notre association, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.com , fait l'objet de très nombreuses consultations. Il reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche. Cet outil facilite des échanges rapides.

Vous pourrez consulter, entre autres, tous les bulletins et CR des AG, soit l'histoire récente du Parc du Rocher. Il nous reste à l'enrichir en permanence...

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.

3 - Débat sur les 2 rapports : questions ou remarques :

1^{ère} question : Certains panneaux (37 et 38) avec le numéro de la descente ont disparu. Est-ce définitif ?

Réponse : Question à poser au Maire

2^{ème} question : En haut de la descente 37 il n'y a pas de poubelle ! Serait-il possible d'en mettre une ?

Réponse : Question à poser au Maire

3^{ème} question : Dans le cadre du projet de transformation de la gestion des déchets et la suppression à moyen terme des collectes par le développement des solutions d'apport volontaire, les poubelles de plage seront-elles maintenues ?

Réponse : A priori oui car c'est la Ville qui les gère. Question à poser au Maire

4^{ème} question : Il est possible que les déchets sauvages se multiplient avec le projet de suppression des collectes. A qui incombe la responsabilité de leur traitement ?

Réponse : A priori ce seront les services communaux. Question à poser au Maire.

5^{ème} question : La piste cyclable sur le boulevard des Vendéens doit céder le passage aux véhicules qui arrivent depuis la 1^{ère} Avenue. Cependant c'est rarement le cas car les panneaux ne sont pas visibles. Serait-il possible d'en améliorer la visibilité ?

Réponse : Question à poser au Maire

6^{ème} question : Qu'en est-il du traitement des chenilles processionnelles ? Est-il pérenne ? Quels sont les produits utilisés ?

Réponse : Les épandages sont annuels et le traitement est pérenne. Il n'y a pas d'inscription à faire sauf si la longueur de votre lot est supérieure à 40 m. Les produits utilisés sont précisés sur le site de l'Association

7^{ème} question : Depuis la suppression des dos d'âne dans la 1^{ère} Avenue avec le nouveau revêtement certains véhicules circulent à des vitesses largement supérieures aux 30 km/h ? Serait-il possible d'augmenter le nombre de marquages au sol ?

Réponse : Question à poser au Maire.

8^{ème} question : Des arbres cachent des réverbères à l'entrée de la 1^{ère} Avenue. Serait-il possible de faire élaguer ces arbres ?

Réponse : Question à poser au Maire

4 - VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Arnaud MINVIELLE procède au vote sur les deux rapports :

Rapport moral :

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : à l'unanimité des présents

5 RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association. (118 adhérents en règle de leur cotisation 2023 aujourd'hui)

5.1 Résultats d'exploitation 2022

Association du parc du Rocher.

Bilan détaillé 2022

Recettes.		Dépenses	
<i>Adhésions 150 à 12€.</i>	1800€	<i>Internet =Site&box.</i>	263€88
<i>Interêts Livret</i>		<i>Fournitures de Bureau</i>	53€83
<i>—taux 0;5%</i>	3€40	<i>Réception</i>	987€99
<i>—taux. 1%.</i>	40€89.	<i>Assurance reunion AG.</i>	100€
<i>—taux 2%.</i>	68€15.	<i>Entretien site reunion AG</i>	250€
		<i>Fleurs</i>	129€60
		<i>Sono</i>	40€

Total. == 1912€44.

Total== 1825€30

C/C ==2117€02

Livret. ==8291€47

Juillet 2023

Le budget est soumis au vote des adhérents

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : à l'unanimité des présents

5.2 Cotisation 2024

Patrick RAGOT propose ensuite que la cotisation 2024 soit maintenue à 12 euros.

Elle est soumise au vote des adhérents :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

6 - Vote du renouvellement du tiers du CA

Il y a six postes d'administrateur à pourvoir : cinq correspondant au tiers du Conseil à renouveler et un poste à la suite du décès de Claudy.

Patrick RAGOT demande aux deux membres sortants qui se représentent de se présenter : Claire COLSON et Roland GAREAU et aux quatre candidats

Patrick remercie les trois membres historiques qui ne se représentent pas : René BLANC, Alban BLANCHARD et Hilaire RONDEAU

Quatre candidats se présentent : Catherine BODY, Patrice CABOULET, Jean-Marc LIBAUD et Olivier SOURICE.

7 - Questions à Monsieur le Maire

L'Assemblée accueille Monsieur le Maire Serge KUBRYK.

Le jeu des questions-réponses commence :

1^{ère} question : Un adhérent demande que soit respectée l'interdiction de stationnement des véhicules devant un portail, en vertu du code de la route. Il s'avère que cette demande est conflictuelle entre 2 voisins présents à l'assemblée.

Réponse : M. le Maire renvoie les intervenants vers la Police municipale, compétente en ce domaine.

Nous rappelons que notre association n'a pas vocation à régler les conflits entre 2 particuliers.

2^{ème} question : L'enfouissement des réseaux actuellement filaire en hauteur est-il envisageable ?

Réponse : Le Maire dit que c'est impossible à réaliser actuellement pour un problème budgétaire.

3^{ème} question : Est-ce que la signalisation de l'intersection à la sortie du Parc par la 1^{ère} Avenue sur le Boulevard des Vendéens ne pourrait-elle pas être plus visible ?

Réponse : Monsieur Le Maire dit que c'est d'abord un problème d'incivilité si les panneaux de signalisation ne sont pas respectés.

4^{ème} question : Le Marché de La Grière semble attirer moins de commerçants que les autres années ? Est-ce mauvais signe ?

Réponse : Monsieur Le Maire dit que ce n'est qu'une impression car il y a toujours autant de commerçants mais ils se répartissent sur une plus grande superficie que les années précédentes.

5^{ème} question : Questions autour du projet du nouveau Super U : Pouvez-vous nous faire un point sur le projet ?

Réponse : La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a donné son accord sur le nouveau projet d'implantation. Le recours lancé par des marques concurrentes sera étudié au niveau national autour du 15 septembre. Le permis a bien été déposé et a été validé mais en raison du recours lancé ce permis ne peut pas être délivré. Une réunion avec le préfet est prévue le 8 septembre très certainement pour préparer l'étude du recours.

Le terrain sur lequel se trouve le Super U éphémère deviendra un lotissement d'habitations et les terrains seront mis en vente. La station-service Super U va rester au même endroit mais va être réaménagée pour une mise en conformité.

6^{ème} question : Plusieurs questions autour de la difficulté de circuler dans la Grière aussi bien à pied, en vélo et en voiture. Le Boulevard des Vendéens est dangereux. Les commerçants prennent de plus en plus de place sur les trottoirs avec leurs panneaux publicitaires. Comment peut-on améliorer les choses ?

Réponse : L'été 140.000 personnes doivent vivre et se déplacer au mieux. Le Maire rappelle que la Fédération française des usagers de la bicyclette a classé dans son baromètre 2022 la commune de La Tranche sur Mer et ses 40 kilomètres de voies vélos numéro 1 dans la catégorie "bourgs et villages".

Les "Vélorues" sont efficaces. Le Maire privilégie les déplacements doux : la marche à pied, le vélo et les Fun Bus gratuits doivent être privilégiés comme moyen de déplacement.

Les Bus des stations de sport d'hiver sont utilisés l'été par la Ville de La Tranche sur Mer. Plus de 72.000 personnes utilisent ces Bus.

Concernant la dangerosité du Boulevard des Vendéens, elle n'est pas avérée. Il est difficile de séparer les deux pistes piétons et vélos car le Boulevard n'est pas assez large. La piste cyclable dans La Grière va être détournée à l'intérieur des parcs. Pour ce qui est des commerçants qui prennent leurs aises sur les trottoirs, la police veille mais c'est compliqué.

7^{ème} question : Emplacements de parc à vélos plus nombreux à mettre en place au bout du Parking du Maupas compte tenu de la progression de ce moyen de transport sur la commune de La Tranche sur Mer

Réponse : c'est à l'ordre du jour

8^{ème} question : Question sur la réglementation concernant les drones dont les survols des parcs de La Grière s'étaient multipliés dernièrement.

Réponse : Le Maire confirme qu'un arrêté préfectoral a été signé autorisant le survol du trait de côte pour le tournage d'un film.

9^{ème} question : Un adhérent manifeste la difficulté pour stationner devant la Médiathèque Côte-de-Lumière avenue Maurice Samson, afin de charger les 40 livres qu'il emprunte, apparemment régulièrement.

Réponse : M. le Maire fait remarquer que les aménagements sont réalisés à partir d'un existant qui n'a pas été prévu pour l'importante population de l'été. Il conseille avec humour de se déplacer en vélo...

10^{ème} question : Questions autour de la modification de la collecte des déchets. Est-ce que le Maire peut nous en dire un peu plus ?

Réponse : Le Maire présente la plaquette qui est disponible à la Mairie.

À compter du 1er janvier 2026, la redevance incitative sera appliquée sur tout le territoire de Sud Vendée Littoral, incluant la ville de la Tranche sur Mer.

LA REDEVANCE INCITATIVE, QU'EST-CE QUE C'EST ? C'est un mode de financement basé sur le volume de déchets produits. Elle remplacera la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui elle, est basée sur la valeur locative du logement.

COMMENT SERA-T-ELLE CALCULÉE ? Part fixe : Un forfait annuel comprenant un nombre de levées de bac d'ordures ménagères, et un nombre de passages en déchèterie. Part variable : En fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères et de passages supplémentaires en déchèterie.

COMMENT SERA-T-ELLE FACTURÉE ? 2 factures par an :

- une 1ère facture à la fin du 1er semestre,
- une 2nde facture à la fin du 2nd semestre.

INSTALLATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) En parallèle, des points supplémentaires d'apports volontaires (PAV) pour ordures ménagères vont être installés à La Tranche-sur-Mer. L'objectif est de répondre à la fréquentation touristique et aux besoins des résidences secondaires. L'accès aux PAV se fera avec la carte d'accès en déchèterie.

Les emplacements des PAV seront disponibles à la Mairie à partir de septembre sur rendez-vous avec Mr GAUTIER.

8 - Résultat du dépouillement des votes

115 votes ont été constatés.

115 ont été exprimés.

Ont obtenu :	Claire COLSON	114
	Roland GAREAU	115
	Catherine BODY	111
	Patrice CABOULET	115
	Jean-Marc LIBAUT	114
	Olivier SOURICE	114

Les 6 membres sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Après les remerciements aux participants et à M. KUBRYCK chacun est invité à se rapprocher du buffet pour le pot de l'amitié.